



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 43

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 08 juillet 2020

OBJET :

DE-20-07-1-28) CESSION DU LOT N°51 DEPENDANT DE L'IMMEUBLE SIS
25 RUE DES LAITIÈRES

L'an deux mille vingt, le mercredi huit juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 25 juin 2020 conformément au Code général des
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,
Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M.
TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M.
LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme
SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON,
Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M.
LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M.
RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme
MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : .

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20200708-lmc1H7230H1-DE
Date de réception en Préfecture : 15/07/2020
Date de Publication : 15/07/2020

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 30 mai 2007 modifié par délibérations du Conseil municipal des 30 septembre 2009, 29 juin 2011, 18 décembre 2013 et par délibérations du Conseil de territoire Paris Est Marne et Bois des 29 mars 2016, 30 janvier 2017 et 1^{er} octobre 2019;

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 20 février 2020 ;

Vu la décision en date du 4 octobre 2019 du président de l'établissement public territorial Paris Est Marne et Bois portant délégation du droit de préemption urbain à la commune de Vincennes concernant un bien édifié sur la parcelle cadastrée section S n°124, sis, 25, rue des Laitières à Vincennes ;

Vu la décision en date du 16 octobre 2019 par laquelle Madame le Maire de Vincennes a acquis par voie de préemption, au nom de la commune, le lot n°51 dépendant de l'ensemble immobilier sis, 25, rue des Laitières à Vincennes afin de permettre la réalisation d'un logement social ;

Considérant que la SCA FONCIERE HABITAT & HUMANISME, société ayant pour objet la construction, l'acquisition et la rénovation de logements à destination des personnes en difficulté, a manifesté le souhait d'acquérir le lot susmentionné afin de réaliser un logement social de type PLAI répondant ainsi aux objectifs de mixité sociale fixées par le Conseil municipal et intégrés au Plan Local d'Urbanisme ;

Après avis de la commission Sécurité publique, Affaires juridiques, Domaine du 01 juillet 2020,

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 02 juillet 2020,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la cession du lot n°51 dépendant de l'ensemble immobilier sis, 25, rue des laitières à Vincennes à la SCA FONCIERE HABITAT & HUMANISME au prix de 110 000 €.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé